



# Municipalité de La Doré

4998 rue des Saules, La Doré (Québec) G8J 1G9  
Tél.: (418) 256-3545 - Téléc.: (418) 256-3496

## AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, Directrice générale de la Municipalité de la paroisse de La Doré que lors de la séance du 4 avril 2022 à 20h00 au 4998, rue des Saules La Doré, un nouveau code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux sera adopté par le conseil municipal:

### Résumé du projet de règlement :

« Principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique :

- *Intégrité des employés municipaux;*
- *Honneur rattaché aux fonctions d'employés de la Municipalité;*
- *Prudence dans la poursuite de l'intérêt public;*
- *Respect et civilité envers les membres du conseil municipal, les autres employés de Municipalité et les citoyens, incluant lors des communications sur le Web et les autres médias;*
- *Loyauté envers la Municipalité;*
- *Recherche de l'équité.*

*Tout employé doit faire preuve d'intégrité, d'honnêteté, d'objectivité et d'impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions.*

*Les règles de conduite ont notamment pour objectif de prévenir :*

- *Toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;*
- *Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites;*
- *Toute situation qui trait à l'encontre des valeurs énoncées dans le présent Code d'éthique et de déontologie.*

*Obligations :*

- *exécuter le travail inherent à ses fonctions, et ce, avec diligence;*
- *respecter le présent Code ainsi que les politiques, règles et directives de l'employeur ;*
- *respecter son devoir de réserve envers la Municipalité. Il ne doit pas porter atteinte à la dignité ou à la réputation de son employeur ni, lorsqu'il y a un lien avec son travail, à celles d'un membre du conseil, d'un autre employé de la Municipalité ;*
- *agir avec intégrité et honnêteté ;*
- *au travail, être vêtu de façon appropriée ;*
- *communiquer à son employeur toute information portée à sa connaissance et qu'il sait être pertinente pour la Municipalité;*
- *éviter toute situation de conflit d'intérêt;*
- *interdiction de solliciter, susciter, accepter ou recevoir des avantages, des dons, marque d'hospitalité ou autres avantages;*
- *discrétion et confidentialité;*
- *utilisation des ressources de la Municipalité;*
- *respect des personnes;*
- *obligation de loyauté;*
- *sobriété;*
- *obligations suite à la fin de l'emploi.*

Toute personne qui désire prendre connaissance du projet de code d'éthique et de déontologie municipal peut le faire en s'adressant à l'hôtel de ville de La Doré aux heures régulières de bureau.

Donné à La Doré, ce 15 mars 2022.

  
Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale